



DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour les jeunes à partir de 16 ans
Année 2026-2027 - Commune de Quéven

EXPLICATION DU DISPOSITIF

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout indispensable vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. Pour favoriser l'accès au permis de conduire, la ville de Quéven a décidé de mettre en place le dispositif « Bourse au permis de conduire » qui a pour vocation d'attribuer chaque année une aide financière aux **jeunes Quévenois en fonction du budget qui sera alloué**, chaque année, par le Bureau Municipal.

Cette aide sera versée en contrepartie de la réalisation, par les bénéficiaires, d'une activité citoyenne au sein d'un service municipal ou d'une entité partenaire !

Elle est attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

Modalités d'étude du dossier

- Le candidat doit déposer son dossier, dûment rempli et complet, au **Service Info Jeunes (SIJ)**, 5 rue de la Gare – 56530 QUEVEN
- Les services du SIJ vérifient l'éligibilité du candidat. Si le dossier est complet, elle remet au candidat une **attestation de dépôt de dossier**.
- Le dossier de candidature est soumis à une **commission d'attribution** de la bourse au permis de conduire, composée du personnel du SIJ et de l'adjoint au développement économique, à l'insertion sociale, à l'emploi et à la vie citoyenne.
- La décision sera communiquée au candidat par le SIJ.

Les critères d'admissibilité et d'attribution

Pour être admissible au dispositif de la « bourse au permis de conduire », il faut :

- Être âgé(e) d'au **moins 16 ans**
- Être domicilié(e) sur la commune de **Quéven**
- **Ne pas avoir entamé** les heures de formation au permis de conduire
- Avoir une situation **sociale, professionnelle et/ou scolaire visant** l'insertion
- La décision du comité sera motivée par les critères suivants :
 - Les **revenus du foyer**
 - La **situation socio-familiale**
 - La **motivation du candidat**
 - Le **projet personnel**
 - La **proposition d'un projet individuel d'action citoyenne**

Bourse

Dans le cas d'un avis favorable, la participation de la Ville à la « bourse au permis de conduire » sera de **500 €**. Le montant est versé en une seule fois directement à l'auto-école après obtention du code par le candidat. Les frais d'inscriptions de départ étant à sa charge.

Le boursier bénéficie d'un **délai d'un an pour obtenir l'examen du code de la route** et effectuer ses heures d'intérêt collectif.

Le contrat

Après accord de la commission, le boursier bénéficie d'un délai d'un mois pour :

- Remplir et signer une charte des « engagements entre la ville et le bénéficiaire de la Bourse au Permis de Conduire », qui lui sera transmise par le Service Info Jeunes.
- Cette charte l'engage à : suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, participer aux examens blancs.
- Elle l'engage à réaliser une activité à caractère communal ou social dans les 12 mois suivant la signature de la présente charte ; à rencontrer régulièrement le service Info Jeunes chargé de l'instruction et du suivi.
- S'inscrire dans une auto-école partenaire et lui verser un forfait d'inscription.

La contrepartie : l'acte citoyen

La contrepartie est une condition obligatoire à l'obtention de la bourse. Le bénéficiaire devra effectuer **35 heures auprès d'un service municipal** ou d'un organisme partenaire agissant sur Quéven.

Le Service Info Jeunes pourra fournir au bénéficiaire une liste des actions pouvant être menées sur la commune. Cependant, le candidat est encouragé à trouver un projet par lui-même.

Le suivi de ces heures d'intérêt collectif sera effectué par le SIJ.

Dossier de candidature

● Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Date et lieu de naissance :

Photo

● Situation familiale

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) Autre :

Nom du responsable légal pour un mineur :

● Situation sociale

Condition de logement :

☐ Locataire ☐ Chez les parents ☐ En foyer ☐ Autre :

Ressources :

☐ Familiales ☐ Personnelles ☐ Conjoint ☐ Autre :

Situation scolaire :

☐ Lycéen ☐ Etudiant ☐ Niveau d'études :

Situation professionnelle :

☐ Salarié depuis :

☐ Quel type d'emploi : ☐ CDD ☐ CDI

☐ Apprentissage ☐ Formation professionnelle ☐ En recherche d'emploi

● Motif de la demande

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

...

● PROPOSITION D'ACTION D'INTÉRÊT COLLECTIF

O OUI O NON

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

● Documents à joindre obligatoirement

Les photocopies des pièces suivantes :

- Si le demandeur est mineur :
 - Copie carte d'identité
 - Certificat d'hébergement
 - Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire des parents
 - Justificatif de toutes ressources
 - Une photo d'identité récente à agraffer au dossier
 - Un CV
- Si le demandeur est majeur :
 - Copie carte d'identité
 - Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
 - Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
 - Justificatif de toutes ressources
 - Contrat de travail
 - Une photo d'identité récente à agraffer au dossier
 - Un CV

Dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé au :

Service Info Jeunes

5 Rue de la Gare

56530 QUEVEN

02 56 37 30 34

Signature du demandeur

Signature du représentant de et du représentant légal pour les mineurs l'organisation accueillant le candidat

Date du dépôt du dossier :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une bourse permis de conduire, atteste sur l'honneur ne pas avoir obtenu son permis de conduire au moment du dépôt de sa demande, (dans le cas où le permis de conduire a été annulé, la demande est irrecevable), et autorise la communication de ce document à la structure accueillante.